L'*Anatolie* a levé l'ancre à 10 heures 30, saluée par la musique du 61e de ligne et les acclamations de la foule, auxquelles les soldats répondaient par les cris de : Vive la France ! Vive Marseille !

A 11 heures s'est effectué le départ du *Douro*, ayant à bord quelques militaires, des approvisionnements et du matériel. Ce paquebot doit prendre à Alger des Kabyles porteurs.

Le *Canaria* partira demain avec 75 soldats du train, 110 mulets et 1,500 tonnes de matériel.

Détails sur la prise de Nossi-Bé

Marseille, 30 avril. — Le paquebot *Armand Béhic*, courrier de Nouvelle Calédonie et d'Australie, est arrivé ce matin, apportant la malle de Madagascar.

Les journaux confirment le départ de Tananarive du colonel Shervington par suite d'un désaccord avec le premier ministre au sujet du commandement des troupes malgaches.

Le *Courrier de Madagascar* publie d'après la relation d'un témoin oculaire, un récit détaillé de la prise par le *Météore* de la petite île de Nossy-Bé, sur la côte Sud-Ouest. Cette occupation eut lieu le 14 février.

Depuis le 17 décembre, jour où les trois couleurs de France furent amenées et remplacées par le pavillon hova, la petite colonie française n'avait plus à compter que sur la protection de ses ennemis. Cette protection ne cessa de se manifester par des vexations de tous genres.

A Morondava, quatre des nôtres sont faits prisonniers; à Andranopassy, nos compatriotes sont chassés, après avoir subi les traitements les plus odieux.

« Quant à nous, dit l'auteur de cette relation, l'ordre arriva bientôt de nous expulser. Le gouvernement décida que notre départ aurait lieu le lendemain du départ du courrier ; on juge de nos angoisses ; impossible de profiter du *Mpanjaka* pour nous rapatrier.

» Telle était notre situation, lorsque apparut en vue de l'île le *Météore*. Nous étions sauvés !

» Mis au courant, le commandant Jaubert n'hésita pas. Le 14 février, à neuf heures du matin, il débarquait à l'improviste et se ruait avec une vingtaine de fusiliers sur le fort hova, distant de quinze mètres à peine de la plage.

» Déconcertés, affolés, les Hovas ne tentèrent même pas de résister. Ce fut un sauve-qui-peut général. Les uns se blottissaient sous les lits, dans les parcs à cochons. D'autres couraient se jeter à la mer.

» Pendant une demi-heure, ce fut une vraie chasse à l'homme.

» Pas un coup de fusil ne fut tiré. Le commandant Jaubert fit sortir à coups de canne de dessous un meuble le capitaine de la douane et son lieutenant. 43 Hovas furent faits prisonniers.

» Le lendemain, la petite colonie fêtait sa délivrance en offrant un punch à l'état-major du *Météore* ainsi qu'aux officiers du *Mpanjaka*, arrivé sur ces entrefaites. »

Les journaux anglais continuent contre la France leur campagne, où l'absurde le dispute à l'odieux ; ils déversent sur nous les pires calomnies en même temps qu'ils dépeignent les Hovas sous les couleurs les plus sympathiques, et prêchent la guerre à outrance et sans merci contre l'envahisseur.

Majunga, 29 avril. — Le *Liban* est arrivé à Majunga. L'état sanitaire est excellent. Il en était de même à bord des bâtiments arrivés successivement les 23, 24 et 25, savoir : le *Canton*, le *Cachemire* et la *Ville-de-Maranaho*.

LA QUESTION D'EXTRÊME-ORIENT

Londres, 30 avril. — On mande de Tokio aux journaux de ce matin :

» Contrairement aux bruits qui ont couru, les ministres de France, de Russie et d'Allemagne sont restés à Tokio. On avait dit que ces diplomates s'étaient rendus à Kioto, auprès du comte Ito. Les Etats-Unis ont fait connaître aux intéressés que leur intervention ne pouvait être que tout amicale, mais qu'ils agissaient, en tous cas, isolément. La Grande-Bretagne paraît persister dans son attitude de non-intervention. »

Le *Times* de ce matin fait observer au Japon que, dans trois mois, la Russie sera, plus encore que maintenant, en mesure de se faire entendre en Extrême-Orient ; d'un autre côté, les Chinois vont relever la tête. Il convient donc de trouver, à bref délai, du biais qui permette au *Japon de satisfaire immédiatement aux réclamations des* trois puissances protestataires sans sacrifier les avantages essentiels du vainqueur.

Tokio, 30 avril (source anglaise). — Les ministres japonais ne se sont pas découragés par le cours des événements. Ils ont à cœur de garder les avantages que la guerre leur a donnés; mais, sans doute, ils trouveront moyen de satisfaire aux légitimes réclamations de la Russie.

Le gouvernement japonais ne voit pas en quoi les intérêts de l'Allemagne sont lésés. Le Japon ne fait en somme que ce que l'Allemagne a fait elle-même après sa dernière guerre avec la France.

Quant à la France, la cession de Formose est moins une menace pour le Tonkin que pour Hong-Kong, et cependant la Grande-Bretagne ne proteste pas contre le traité.

Aux îles Pescadores

On mande de Hong-Kong au *Times* de ce matin que les Japonais, voulant cacher le massacre de la garnison chinoise des îles Pescadores empêchent les navires étrangers d'approcher de cet archipel.

Un navire de guerre britannique va se rendre dans les îles pour en ramener le correspondant du *Times*, qui n'a que ce moyen d'en sortir.

La presse russe

Saint-Pétersbourg, 30 avril. — Les *Novosti* déclarent que l'Angleterre mérite d'être punie pour son revirement en faveur du Japon par l'application d'un nouveau système continental plus facile à réaliser que celui imposé par Napoléon Ier, car actuellement tous les Etats européens sont menacés par les agissements anglo-japonais.

La presse allemande

Berlin, 30 avril. — La *Gazette de la Croix* assure que l'Allemagne, avant d'agir avec la France et la Russie au Japon, s'est mise d'accord avec l'Italie et l'Autriche.

Elle espère que le Japon se soumettra à l'ultimatum de l'Europe et renoncera à la péninsule de Liao-Tung. Autrement, si les canons devaient intervenir, il perdrait le fruit de ses victoires.

Berlin, 30 avril. — C'est exactement 25 hommes que le croiseur allemand *Irène* débarquera à Tamsui, dans l'île de Formose, pour protéger les étrangers.

L'Espagne

Paris, 30 avril. — C'est l'Espagne, dit-on, qui va s'associer aux réclamations de la Russie, de la France et de l'Allemagne auprès du Japon. On sait que l'Espagne possède les îles Philippines sises non loin de Formose, que la Chine cède au Japon.

***

Berlin, 30 avril. — On dément d'une façon absolue les informations d'après lesquelles le gouvernement allemand, en vue de complications en Extrême-Orient, aurait pressenti l'Italie pour une prolongation de la Triple-Alliance.

Berlin, 30 avril. — D'après une dépêche particulière, la cession de Formose au Japon a provoqué le mécontentement des habitants de cette île, et ils auraient fait des offres au gouvernement anglais en vue de les sauver d'une annexion japonaise.

Paris, 30 avril. — Le *Gaulois* de demain publie ce qui suit :

« La Russie aurait invité la France à signer avec elle une note pour *bien préciser au Japon les réclamations* qui lui sont adressées.

» Nous ignorons si M. Hanotaux a déjà donné sa signature et même s'il la donnera; mais cette note, une fois signée, nécessitera, s'il y a lieu, une intervention armée des signataires. »

Le *Gaulois* a recueilli le bruit que les réclamations des trois puissances visent seulement les concessions territoriales qui inquiètent les possessions russes et sur celles qui intéressent uniquement les possessions françaises. Ce serait, dit le *Gaulois*, un oubli sur lequel nous appelons toute la vigilance du gouvernement.

L'AFFAIRE DU NICARAGUA

New-York, 30 avril. — Une dépêche de Managua dit que le président Zelaya a reçu hier soir une dépêche de Washington l'informant que l'Angleterre était disposée à retirer ses vaisseaux de Corinto, à donner un délai de quinze jours pour le paiement de l'indemnité et à modifier les autres conditions de l'*ultimatum*, de façon à faire droit aux objections présentées par le Nicaragua.

On croit savoir que ces propositions sont le résultat de l'intervention des Etats-Unis.

A la réception de la dépêche, le président, qu'on croit disposé à accepter ces conditions nouvelles, a conféré avec ses principaux conseillers. Il sera probablement repondu à cette dépêche dans l'après-midi.

L'amirauté américaine envoie un croiseur à Greytown, à San-Juan.

D'autre part, un express venant de Corinto rapporte que les vaisseaux de guerre anglais *Wild-Swan* et *Satellite* ont reçu l'ordre de se rendre à Paso de Caballos et à San-Juan-del-Sur, afin d'établir le blocus temporaire de ces deux ports. Les habitants de San-Juan-del-Sur menacent de s'opposer par la force au débarquement des Anglais.

Le vice-amiral Stephenson a télégraphié à Londres, disant que la possession de Corinto est sans utilité et demandant en même temps s'il pouvait occuper San-Juan et les autres ports.

NOUVELLES DU JOUR

Une circulaire aux Préfets

Paris, 30 avril. — De la *Petite République* de demain :

« Sans consulter, comme il est d'usage, l'inspection générale des ponts et chaussées et sous le sentiment de la grande responsabilité qui incombe à son département du fait de la terrible catastrophe de Bouzey, le ministre des travaux publics vient d'envoyer une dépêche circulaire aux Préfets.

» Ces fonctionnaires devront prescrire d'urgence et directement aux ingénieurs ordinaires et aux conducteurs des ponts et chaussées l'examen approfondi des barrages de leur département.

» On devra s'assurer de la solidité des murailles qui supportent le poids de toute masse d'eau et de leur résistance aux plus fortes pressions.

» Un rapport d'ensemble signalera spécialement au ministre les barrages d'une épaisseur de moins de 40 mètres supportant plus de 3 millions de mètres cubes d'eau.

» Or, le barrage qui vient de se rompre à Bouzey n'avait que 20 m. d'épaisseur à sa base pour supporter 8 millions de mètres cubes d'eau. »

Le 1er mai 1891 à Fourmies

Paris, 30 avril. — Le *Figaro* de demain publiera le récit, en cinq colonnes, documents officiels à l'appui, du 1er mai 1891, à Fourmies.

Ce récit est signé : Un témoin. Sa tendance paraît être de disculper l'ancien sous-préfet Isaac et d'attribuer la responsabilité du sang versé à M. Vel-Durand, préfet du Nord, qui refusa de satisfaire aux réclamations télégraphiques et multipliées du sous-préfet d'Avesnes demandant que de la cavalerie soit envoyée à Fourmies, le matin même du 1er mai pour mesures préventives.

Voici un extrait de ce long article :

« A Fourmies plus que partout ailleurs, l'émoi allait grandissant.

» Inquiets pour l'avenir, pour leurs usines, pour leur personne, les patrons se réunissent, puis vont trouver le maire et le sous-préfet d'Avesnes. Ils demandent aide et protection. Ils se font l'écho des bruits les plus extraordinaires : on doit mettre le feu aux usines, couper les voies ferrées, les lignes télégraphiques et téléphoniques; l'ouvrier chargé de cette besogne est déjà désigné, comme l'ouvrière qui promènera le drapeau rouge. Ils redoutent tous les excès auxquels se sont livrées les populations de Roubaix et Tourcoing l'année précédente, et dans une lettre du 21 avril le maire de Fourmies, M. Bernier, demande :

« .. Qu'Avesnes et Maubeuge puissent envoyer, sur premier avis, les troupes nécessaires au maintien de l'ordre. Il serait utile qu'un train sous vapeur fût prêt à les conduire à Fourmies. »

» Le sous-préfet Isaac, tenu au courant par les rapports de police et ses renseignements particuliers, sayait et la part d'exagération et celle de vérité qu'il y avait dans ces propos. Sans considérer la situation comme aussi désespérée, il la jugeait très grave. Connaissant le danger qu'il y a à mettre en contact l'infanterie avec une population en effervescence, il ne voulait pas faire appel aux garnisons d'Avesnes et de Maubeuge, uniquement composées de fantassins.

» Son rapport qu'il adressait au préfet Vel-Durand le 22 avril, c'est-à-dire huit jours avant le 1er mai, est presque tout entier à citer. Il définit parfaitement le rôle de l'armée dans les émeutes.

« Avesnes, le 22 avril 1891.

» Monsieur le Préfet,

. . . . . .

» ... Néanmoins, comme, depuis quelques semaines, la région ouvrière dont Fourmies est le centre est fortement travaillée par quelques meneurs, tels que Culine et autres, au sujet des suites je vous ai adressé différents rapports, j'estime qu'il serait nécessaire de prendre des mesures de précaution, autant pour parer à toute éventualité, que pour prévenir toute tentative de désordre, car il serait bon de faire savoir d'avance que l'administration est décidée à maintenir la tranquillité publique.

» Toutefois, je ne partage pas entièrement la manière de voir de M. le maire de Fourmies au sujet des mesures à prendre.

» Certes, il ne serait pas inutile de consigner les régiments d'infanterie de Maubeuge et d'Avesnes, pourtant je ne crois pas à l'efficacité d'une pareille mesure dans un centre aussi éparpillé que Fourmies. Vignehies, Anor et Sains, on on a besoin de troupes excessivement mobiles.

» De plus, les rues y sont très irrégulières. Les terrains vagues y abondent, et il est à peu près impossible de les barrer par un cordon qui serait très facilement tourné.

» Enfin, les soldats d'infanterie ont entre les mains une arme dont il leur est absolument défendu de se servir, avec laquelle ils doivent éviter soigneusement la foule qui les presse, et qui devient un danger pour tout le monde.

» Pour toutes ces raisons, j'estime qu'un escadron de cavalerie de la garnison de Sedan qui se tiendrait à proximité, soit à Hirson, soit ailleurs, serait la seule mesure efficace sur laquelle nous puissions compter.

. . . . . .

» Veuillez, etc. » *Le Sous-Préfet*, signé : ISAAC.

« Le 26 avril, quatre jours après, M. Vel-Durand répondait :

« Monsieur le Sous-Préfet,

. . . . . .

» Les brigades de gendarmerie de votre arrondissement paraissent suffisantes pour assurer le maintien de l'ordre, et vous pouvez en disposer sur réquisition à fournir au commandant de gendarmerie de l'arrondissement, avec lequel vous devrez vous concerter.

» Il ne serait pas possible d'utiliser, ainsi que vous le proposez, la cavalerie de Sedan, cette garnison ne faisant pas partie du 1er corps d'armée, et le général commandant ce corps ne pouvant faire appel au concours des troupes des autres régions qu'en cas d'insuffisance de celles dont il dispose.

» Si donc vous reconnaissez la nécessité de recourir à la troupe, il y aurait à examiner si une compagnie ou deux d'infanterie ne pourraient pas suffisamment seconder la gendarmerie.

» Recevez, etc. » *Le Préfet du Nord*, VEL-DURAND. »

« Mais le temps s'écoulait, et avec le temps l'inquiétude croissait. Les esprits s'échauffaient à l'approche du 1er Mai. Le 28 avril, le maire de Fourmies se rendait à Avesnes, faire part de ses craintes au sous-préfet qui, ne tenant pas compte du premier refus du préfet, insistait de nouveau dans un télégramme pour avoir de la cavalerie :

« *Sous-Préfet à Préfet Nord (Lille)*

» Je reçois à l'instant visite maire Fourmies qui, comme moi, juge secours infanterie absolument insuffisant.

» Tous les industriels sont dans inquiétude et désireraient qu'une manifestation militaire ait lieu le matin même.

» Je ne partage pas tout à fait cet avis, mais serais désireux avoir cavalerie à proximité mairie Fourmies.

» La moitié des industriels ouvriront établissements, mais il est à craindre que les manifestants empêchent ouvriers travailler.

» Vous prie me faire connaître télégraphiquement si inutile compter sur cavalerie.

» Dans le cas où il y aurait possibilité avoir cavalerie, municipalité s'engage à subir les frais qui en résulteraient. » *Signé* : ISAAC. »

A ce télégramme si pressant, le préfet répondait le jour même :

» *Préfet à Sous-Préfet Avesnes.*

» Il est impossible pour raisons que vous ai données envoyer cavalerie à Fourmies. Vous ne fournissez d'ailleurs sur la situation aucun renseignement qui fasse juger indispensable appel au concours d'un corps d'armée étranger (!!).

» Toutes vos brigades de gendarmerie étant disponibles et pouvant être concentrées sur ce point, la durée du trajet d'Avesnes à Fourmies n'étant que de trois quarts d'heure, les troupes peuvent y être facilement transportées, et il faudrait prévoir des incidents bien sérieux pour les déplacer auparavant (!!!)

» Il faut considérer que la force publique ne doit être employée qu'au rétablissement et au maintien de l'ordre s'il est menacé, non à des manifestations qui passeraient à bon droit pour puériles et abusives (!!!)

» Elle doit dans tous les cas être mise à la disposition du maire sur une demande écrite et non à celle des industriels qui sont surtout portés à demander une garnison à leur profit personnel. » *Signé* : VEL-DURAND. »

» Ainsi donc le préfet jugeait comme renseignements insuffisants les rapports et les télégrammes du sous-préfet d'Avesnes, que nous venons de citer, et les discours de Lafargue et autres.

» Il ne trouvait pas suffisamment sérieux les incidents prévus pour déplacer de la cavalerie !

» C'est le même procédé qui, l'année précédente, avait laissé Tourcoing et Roubaix pendant trois jours consécutifs aux mains des émeutiers et des incendiaires, c'est le même procédé qui devait fatalement aboutir à la fusillade de Fourmies.

» Enfin, puisque ces pages ont pour but la recherche de la vérité et la fixation des responsabilités, le moment est venu d'examiner comment M. Vel-Durand a compris son devoir.

» A-t-il transmis au ministère les rapports du sous-préfet d'Avesnes sur les craintes que faisait naître l'état des esprits à Fourmies? les a-t-il signalés ?

» Non, et M. Constans a pu dire quelques jours plus tard que jusqu'au 1er mai au soir il ignorait l'existence de Fourmies.

» A-t-il demandé au commandant du 1er corps d'armée, le général Loizillon, la cavalerie qui lui était réclamée avec tant d'insistance ?

» Non, puisque, ainsi que le prouve sa correspondance, il la jugeait inutile.

» Depuis, il a prétendu l'avoir demandée et avoir essuyé un refus. Le général Loizillon a affirmé, au contraire, qu'on ne lui avait jamais rien demandé et que, si pareille requête lui avait été adressée, il lui eût donné une suite favorable.

» Si M. Vel-Durand a demandé des troupes, il doit posséder, dans les archives de la préfecture du Nord, le texte de sa demande. Qu'il l'exibe. S'il a éprouvé un refus, que n'en a-t-il référé au ministre, comme c'était son droit et son devoir !

» La vérité, c'est qu'encore sous le coup du souvenir des troubles qui l'année précédente avaient désolé Roubaix et Tourcoing, le Préfet en redoutait le retour. Hypnotisé par cette idée, il avait concentré dans ces deux villes toute la cavalerie du Nord, ne voulant voir de danger que là. Ces deux localités étant situées dans l'arrondissement chef-lieu, il avait la responsabilité directe des désordres qui pouvaient s'y produire et qu'il ne pouvait rejeter sur aucun sous-préfet.

» Enfin il ne voulait pas faire appel à la cavalerie d'un corps d'armée étranger, parce qu'il ne voulait pas avouer à Paris qu'il avait employé toute celle dont il disposait à Roubaix et à Tourcoing.

» Pas un instant M. Vel-Durand ne s'est dit que l'effort des socialistes et des anarchistes pouvait très bien ne pas se produire sur le même point deux années consécutives.

» Les avertissements ne lui ont pas manqué, il n'a pas voulu en tenir compte, en sorte qu'on peut dire que si, en cette journée fatale, il y a devant l'histoire et devant ses contemporains un responsable du sang versé, c'est M. Vel-Durand, préfet du Nord. »

L'article se termine par le récit de la fusillade qui, on le sait, a fait de nombreuses victimes.

Situation météorologique. — Roubaix 30 avril—Hauteur barométrique : 767 Température

A 7 heures du matin	9	degrés	au-dessus de zéro.
A 1 — du soir	19	—	au-dessus de zéro.
A 4 — —	19	—	au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous apprenons le mariage de M. Paul Corbière, capitaine de gendarmerie à Saint-Amand (Cher), chevalier de la Légion d'honneur, avec Mlle Marguerite Lavillette, de Cérilly (Allier).

M. Paul Corbière a laissé de trop bons souvenirs à Roubaix, où il commanda nos brigades de gendarmerie, pour que nous ne lui exprimions pas et nos félicitations et nos vœux de bonheur. Tous nos concitoyens s'y associeront.

La manifestation du 1er Mai. — On lira plus loin le compte-rendu de la réunion socialiste qui a eu lieu, mardi soir, au théâtre Deschamps, et où de nombreux et très graves incidents se sont produits.

Le Maire de Roubaix, M. Henri Carrette, M. Lepers, adjoint, et M. Vanmulen, conseiller municipal, se sont, en effet, livrés à des voies de fait sur des contradicteurs.

La réunion a pris fin à 10 heures 45.

La fête du 1er mai a été annoncée mardi soir, par des salves d'artillerie.

De nombreux trophées de drapeaux tricolores, installés sur des mâts, ont été élevés devant l'Hôtel-de-Ville.

Vingt-cinq *gendarmes* à cheval, appartenant aux brigades de Lille, Douai, Orchies, Pont-à-Marcq, Seclin, Bailleul, Hazebrouck, Cassel et La Bassée, sont arrivés à Roubaix dans la soirée.

Ces gendarmes sont logés chez M. Jonequel, aubergiste, rue Pierre-Motte, et à l'Hôtel du Nord, rue de Lille.

Le port du viatique. — Une seconde contravention a été dressée hier contre M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, pour transport ostensible du viatique.

Les messes du dimanche à l'église Saint-Martin. — A Saint Martin, à partir de dimanche prochain les heures des messes sont ainsi fixées : 5 h. 1/2, 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h. 1/2 messes basses ; à 10 h. grand'messe ; à midi, messe basse.

Le successeur de M. Vancostenoble, commissaire de police. — Par décret présidentiel en date du 25 avril, M. Joseph Renelde Squivée, commissaire de police à Bailleul (3e classe), est nommé commissaire de police du 3e arrondissement, à Roubaix (2e classe), en remplacement du regretté M. Vancostenoble, décédé le 1er avril.

Une adjudication. — *Mise en état de viabilité de la place Faidherbe.* — Une adjudication à eu lieu, mardi, à 11 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, pour la mise en état de viabilité de la place Faidherbe.

Le devis s'élève à la somme de 7,000 francs, y compris celle de 260 fr. 30, pour dépenses imprévues. Le cautionnement à verser est de 230 francs.

La séance était présidée par M. Trannoy, adjoint au maire, ayant pour assesseurs MM. Couteller, adjoint et Wichart, conseiller municipal.

Quatre soumissionnaires se sont présentés. M. Louis Colin a été déclaré adjudicataire, au second tour, avec un rabais de 12 fr. 37 0/0.

La grève de tisserands, boulevard Gambetta. — La grève des tisserands de l'établissement de M. Cattelain, boulevard Gambetta, continue. Sur les deux cents ouvriers, cent cinquante ont cessé le travail. Les cinquante autres, s'occupant de la préparation, vont se voir forcés à leur tour d'abandonner l'usine, contre leur gré.

Une délégation de grévistes a eu, mardi matin, une entrevue avec M. Cattelain ; mais les pourparlers n'ont pas abouti. Les délégués se sont alors rendus au local « La Paix », où les grévistes étaient réunis, et ont rendu compte de leur démarche.

Lundi, quelques ouvriers s'étaient présentés à l'usine pour reprendre le travail ; mais pour éviter tout conflit, M. Cattelain a cru devoir leur conseiller d'attendre la fin de la grève.

Un accident au champ de foire. — Dans l'après-midi de lundi, vers cinq heures, un écolier, Louis Cardon, âgé de 7 ans, en passant sur le champ de foire, boulevard Gambetta, a été blessé à la figure par un pétard provenant de la baraque de M. Quattorza « Au fil de l'air ».

L'enfant a reçu les premiers soins dans la loge du forain, qui s'est engagé à payer les frais que pourraient occasionner les visites du docteur. La blessure n'est pas grave.

Une arrestation pour vol. — M. Villon, commissaire de police du premier arrondissement, a procédé, lundi soir, à l'arrestation d'un apprenti lithographe, Albert Vronne, rue Monge.

Ce jeune homme, qui avait été chargé par M. Emile Demunster, typographe, de porter ses vêtements de travail à son domicile, rue Philippe-le-Bon, aurait pris une somme de 31 francs qui s'y trouvait et l'aurait follement dissipée.

Malgré ses dénégations, Albert Vronne a été maintenu en état d'arrestation.

Arrestation d'un expulsé. — Mardi matin, vers 11 heures, les agents de police Delbart et Gonce, ont arrêté rue d'Alma, un tailleur d'habits, Julien Hessel, né à Ypres, et habitant le Mont-à-Leux.

Cet individu doit purger une condamnation d'un an de prison, prononcé contre lui par le tribunal correctionnel de Lille pour abus de confiance, commis il y a deux ans au préjudice d'un commerçant de Roubaix. Julien Hessel, est, de plus, sous le coup d'un arrêté d'expulsion en date de 1889.

Menus faits. — Une journalière de la rue Saint-Hubert, Eugénie Vertriest, a été arrêtée, lundi soir, pour coups donnés à Marie Claus, qui habite sous le même toit.

Croix. — *Exploits de cambrioleurs.* — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits, en pratiquant des trous de vrille dans la porte à la hauteur de la serrure, chez M. Decobeck, cabaretier, rue Vauban, à Croix.

Ils ont visité tous les meubles et se sont retirés en emportant un litre de cognac, un litre d'eau-de-vie et un jupon, dans la poche duquel se trouvait une somme de 40 francs.

Les habitants n'ont rien entendu. M. Séguin, commissaire de police, a ouvert une enquête.

— *Une arrestation de voleur.* — Lundi après-midi, vers deux heures, M. Malfait, marchand de paille à Croix, rentrait chez lui; quelle ne fut pas sa surprise d'y trouver un individu qui ouvrait une armoire dans la cuisine.

Le malfaiteur prit la fuite ; M. Malfait put le rejoindre près de l'Allumette ; une courte lutte s'engagea, mais le marchand de paille finit par pouvoir remettre l'individu entre les mains du garde-champêtre Delefortierie.

Conduit devant M. Séguin, commissaire de police, le voleur déclara se nommer Charles Eigenback, âgé de 30 ans, et demeurer à la « Clef d'or », rue du Chemin de Fer, à Roubaix. Il a déjà subi plusieurs condamnations pour vol et pour coups et blessures.

— *Découverte d'une noyée.* — Dans un de nos derniers numéros nous avons annoncé la disparition d'une jeune fille de Croix, Alida Moullard, âgée de 17 ans.

Des mariniers ont retiré, mardi matin, vers sept heures, du canal de Wasquehal, derrière l'usine au pétrole, le cadavre d'une jeune fille qui a été reconnu pour être celui d'Alida.

Le cadavre a été transporté à la morgue de Wasquehal où les parents sont venus le reconnaître.

Cette jeune fille, qui travaillait chez M. Dillies, à Roubaix, avait eu, samedi 20 avril, à la sortie de son atelier, à 7 heures du soir, une violente discussion avec des camarades de travail.

En arrivant chez ses parents, elle déclara à sa sœur qu'elle avait l'intention de se suicider. On voit qu'elle a mis à exécution sa funeste résolution.

— *Les suites de l'ivresse.* — Lundi soir, vers huit heures, un jeune homme, Victor Glorieux, sans profession ni domicile fixe, se présentait, en état d'ivresse, à l'estaminet Rousseau, chemin de la Makellerie. Comme la cabaretière refusait de lui donner à boire, Glorieux devint furieux et brisa quelques carreaux de vitre. M. Seguin, commissaire de police, a dressé contravention à sa charge.

Wasquehal. — *La fête du 1er mai.* — M. Delourme, maire de Wasquehal, recevra dans la salle de la mairie, aujourd'hui, vers midi, une délégation des groupes du « Parti ouvrier » de la commune de Wasquehal. Cette délégation remettra à M. le Maire « des revendications ayant trait au programme ouvrier. »

— *Une tentative de vol.* — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs ont essayé, au moyen de trous pratiqués à l'aide d'une vrille, de pénétrer dans la maison de Mme veuve Lorthiois, au hameau du « Noir-Bonnet ». La police informe.

Fiers. — *Déraillement d'un tramway.* — Mercredi matin, vers onze heures et demie, le tramway venant de Lille à Armentières, arrivait à la hauteur du moulin Delmar. Il a fallu, pour assurer le service, opérer un transbordement.

Une équipe d'ouvriers a travaillé jusqu'à 2 heures de l'après-midi pour remettre la machine sur les rails. Les tramways ont subi, de ce fait, une heure de retard.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité, Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780—39628

LA MUTUAL LIFE

La plus ancienne des Etats-Unis
La plus importante du monde

Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Rentes Viagères

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1894 :

Production : 1 milliard 30 millions d'affaires nouvelles pendant l'année. — **Garanties : 1 milliard 60 millions**, soit une augmentation de 93 millions pendant l'année. — **Réserves : 258** millions, en augmentation de 31 millions pour l'exercice. — **Surplus ou excédent : 116** millions soit 23 millions de plus qu'au 31 décembre de l'année précédente.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser à **M. LEPOUTRE-POLLET, Agent général divisionnaire,** Reçoit chaque matin, jusqu'à dix heures, **35, rue Pellart, à Roubaix. Téléphone n° 461.** 89100—39738

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deréguaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Le « Journal de Roubaix » a publié un *portfolio*, « un voyage à travers la République d'Amérique, » paraissant hebdomadairement pendant 20 semaines; chaque fascicule contient 16 magnifiques photogravures, faisant en tout 320 gravures. Texte descriptif très intéressant et introduction par le célèbre écrivain et voyageur français Paul Bourget.

Le demander à tous les porteurs du *Journal de Roubaix* et à la librairie. Prix, 0,60, par poste, 0,75. En vente le numéro 3. 92237.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à 3,30 le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue de la Chaussée, 2
Rue de l'Industrie, 2;	Rue Decrême, 37.
Rue Pierre-de-Roubaix, 15;	Rue Turgot, 65.
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Place de la Gare, 12
Place d'Amiens, Mayot, bouf.;	Grande-Rue, 38.
Boulevard de Paris, 21.	Rue de la Fosse-aux-Chênes 1
Rue de l'Epeule, 188;	A TOURCOING
Rue de Tourcoing, 155	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4
Rue du Tilleul, 123;	Rue de Gand, 94;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Cornelle, 7;	A CROIX
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9 ;	A WATTRELOS
	Salembier-Hollebecq, r. Carnot
	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

WATTRELOS

La ligne de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge. — La commission spéciale nommée pour ouvrir l'enquête parcellaire relative à l'établissement d'une ligne de chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière a pris les principales dispositions suivantes approuvées par le ministre.

Elle a rejeté une demande faite par M. Emile Tiers, tendant à porter de 80 cent. à 1 m. 60 l'ouverture d'un aqueduc sur le fossé latéral au canal de Roubaix.

Elle a accueilli la demande de MM. Gertgen frères et consorts, Nestor Lemaire et la ville de Roubaix demandant de porter de 5 m. à 8 m. l'ouverture du pont sur la route.

Elle a rejeté la demande de M. Tiers, relativement à la ligne du chemin de Leers, ainsi que celle ayant rapport à la largeur de 3 m. du chemin de halage sous le pont du canal de Roubaix.

La Commission de l'Hospice avait réclamé une allée dans les parcelles 516 et 517 coupées en deux par la ligne; la Commission décide que ces parcelles seront desservies par un chemin latéral de trois mètres.

Elle a reconnu également l'utilité d'ouvrir un chemin latéral demandé par M. Carlos Lepers, pour desservir une parcelle à droite de la ligne.

Par contre elle a rejeté la réclamation de Mme Alphonsine Toutlemonde tendant à obtenir un chemin d'accès au n° 55 (2e plan). Le chemin d'accès à la station, comme celui du chemin latéral, sont à la charge de la commune de Wattrelos.

L'ouverture du passage à niveau à la Grande-Rue est portée à 6 m.

Le ministre a approuvé la variante du tracé de la ligne avec les modifications en dessus.

Bénédiction de la première pierre de l'église du Crétinier. — C'est le dimanche 21 juin prochain que sera bénie, par Mgr de Lydda, la première pierre de l'église du Crétinier.

Nous apprenons que Mme Aiglave vient d'être nommée directrice de l'école des filles du Centre, en remplacement de Mlle Justin, nommée au même titre à Fourmies.

Une descente de parquet. — Le parquet de Lille, représenté par MM. Delalé, juge d'instruction et Duparcq, greffier, a fait mardi après-midi une descente au hameau du Sapin-Vert à Wattrelos. Deux gendarmes de Lille avaient emmené avec eux le braconnier, qui le 16 avril dernier, avait tenté de tuer le garde particulier de M. Devémy, propriétaire à Bondues.

Cet individu, qui a déjà purgé une peine de 4 mois de prison à la suite d'une agression contre un ouvrier, Arthur Vandenberghe, habitant le hameau du Sapin-Vert, avait été récemment expulsé sous le nom de Félix Demuyck.

Arrêté à la suite de la tentative de meurtre de Bondues, il prétendit s'appeler Henri Demuyck, qui est le nom de son frère. C'est pour établir l'identité de ce personnage que le juge d'instruction a fait une descente au Sapin-Vert. Douze témoins, parmi lesquels les victimes de l'agression ont été entendus, tous ont parfaitement reconnu l'auteur de l'attentat contre le garde de Bondues. Quant à Demuyck il nie énergiquement être l'auteur de ce méfait et rejette la faute sur son frère. Les magistrats ont repris le train pour Lille dans la soirée.

Classement des chevaux et mulets. — M. le Maire de Wattrelos rappelle aux intéressés que le classement des chevaux, juments, mulets et mules aura lieu jeudi 6 juin à 1 heure du soir, sur la Grand'Place de Wattrelos.

On trouvera, à partir d'aujourd'hui **le délicieux beurre d'Oostcamp** à « l'épicerie du Centre, » chez M. Salembier-Hollebecq, rue Carnot, au prix de 3 fr. 30 le kil.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—3791

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— *COURS du Mercredi 1er Mai 1895* —

Toute commande de poissons fins pour diners, noces et banquets exécutées dans les 24 heures. Prière de donner les commandes avant midi.

Crustacés		Marée fraiche	[1/2 k
Langoustes	», », 4, 5, 6, 7 fr.	Cabillaud	0,90
Homards (gros)	», » » » » f.	Maquereaux (gros) la pièce	», », »
Crabbes	0,00 et 0,» »	Soles	2,50
Ecrevisses (moyen).	0,.. et 0,20	Turbots	2,00
» f. » la douz. tout. préparées		Bar	», », »
Escargots. la douz.	et 0,00	Barbue	2,00
HUITRES	la douz.	Raies	0,80
Arcachon	0,00 : extra.... 1,00	Flotte	», », »
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	», », »
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (p